



INFOS Botans

JUIN 2024

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

PASSE CABLE AU NIVEAU DU 21 GRANDE RUE

Pour la sécurité des cyclistes, il est conseillé de descendre de vélo lors du franchissement du passe câble protégé au niveau du 21 Grande Rue, le temps que les travaux soient terminés.

ELECTIONS EUROPEENNES 9 JUIN

Le bureau de vote se tiendra en Mairie **de 8 heures à 18 heures**, dimanche 9 juin 2024, pour les élections européennes.



GARDES CHAMPETRES

Les gardes champêtres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont dotés de 8 caméras individuelles pour procéder à l'enregistrement de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident.

Les caméras sont utilisées dans les conditions suivantes :

- Les caméras sont portées de façon apparente par les agents et un signal visuel spécifique indique si la caméra enregistre.
- Le déclenchement de l'enregistrement fait l'objet d'une information des personnes filmées, sauf si les circonstances l'interdisent.

Le traitement est mis en œuvre dans le seul but de poursuivre les objectifs suivants :

- La prévention des incidents au cours des interventions des gardes champêtres ;
- Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ;
- La formation et la pédagogie des gardes champêtres.

Les données personnelles concernées sont les suivantes :

- Les images et les sons captés par les caméras individuelles utilisées par les gardes champêtres lors de leurs interventions ;
- Le jour et les plages horaires d'enregistrement ;
- L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données ;
- Le lieu où ont été collectées les données.

Les données enregistrées sont susceptibles de faire apparaître, directement ou indirectement, des données sensibles.

PIEGEAGE ET STERILISATION DES CHATS ERRANTS

A la demande de la Municipalité, les gardes-champêtres ont piégé 7 chats errants pour être stérilisés. 2 chats ont été proposés à l'adoption et 5 chats sont revenus sur la Commune.

Madame le Maire remercie Madame ILTIS pour son aide.



COMMISSION FLEURISSEMENT

Une nouvelle fois, les bénévoles de la commission fleurissement ont su mettre en valeur notre village samedi 25 mai au matin.

Un grand merci à vous toutes et tous.



BELFLORISSIMO

Pour les 40 ans de BELFLORISSIMO, la Commune de Botans a été mise à l'honneur grâce aux bénévoles : René Billod, Frédéric Blanc, Patrick Communier, André Hantzberg, Patrick Mutschler et Bruno Pedrosa. Ils ont réalisé un massif de fleurs Faubourg de France.

Madame Le Maire vous remercie d'avoir su mettre notre village en valeur par votre créativité et votre ingéniosité.



PLANTATIONS : GARDER SES DISTANCES

Pour rappel, vous devez respecter un espacement minimum par rapport à la limite de la propriété voisine. Le Code Civil impose au moins 0,50 mètre pour les arbres et arbustes qui devraient atteindre 2 mètres de haut à l'âge adulte (donc pour une haie), et 2 mètres pour les plantations qui dépasseront cette taille. La distance se mesure depuis le milieu du tronc jusqu'à la limite séparative des propriétés.

Merci de veiller au bon entretien de vos haies privées pour que chacun puisse vivre sereinement chez lui.

